

# Bourse aux Jouets ET ARTICLES DE PUERICULTURE Règlement intérieur

## GENERALITES SUR L'ORGANISATION

- La bourse aux Jouets et articles de puériculture est organisée 1 fois par an par l'Association Indép'Parents (Association Locale de Parents d'Elèves).  
Les organisateurs de la Bourse sont des bénévoles. Ils ne perçoivent ni indemnité, ni salaire.  
Les responsables de la Bourse sont les seuls habilités à régler les cas particuliers.  
Le présent règlement sera affiché à l'entrée et à l'intérieur de la salle de vente, et ce pendant toute la durée de celle-ci.  
**Les bénéfices seront consacrés à des actions en faveur des enfants scolarisés dans les établissements de Vic le Comte où l'association est représentée.**  
En cas de vol ou de dégradation, les articles volés ou abîmés ne seront pas remboursés.

## ORGANISATION DE LA VENTE

- Tous les articles seront vendus par les vendeurs eux-mêmes, sur la base d'un vide grenier, lors d'une journée définie par les organisateurs.

## CONDITIONS DE VENTE

- La bourse concerne :  
les jouets (**pour tous âges**),  
les articles de puériculture  
*L'association organisant 2 fois par an un événement spécifique aux vêtements, ils ne sont pas autorisés lors de cette bourse aux jouets.*

## INSTALLATION / EMPLACEMENT / TARIFS DE VENTE

- Cette bourse est ouverte à tous.
- L'installation des stands devra se faire entre 9h et 10h**, sinon nous nous réservons le droit de réattribuer votre emplacement.
- Le prix de l'emplacement est de **8 euros**. Cela correspond à **1 plateau de 2,5 m de long + 1 espace à côté de la table, + 2 chaises fournies par l'association**). **Vous pouvez louer un seul emplacement.**
- La réservation est obligatoire**
- Chaque vendeur est libre de fixer les prix de vente des articles comme il le souhaite.
- Par mesure de sécurité, l'accès à la salle pourra être limité (régulation selon affluence).

## VENTE AU DEBALLAGE

- Cette bourse fait l'objet d'une demande **d'autorisation de vente au déballage**.
- Il sera demandé à chaque vendeur non professionnel de remplir **une attestation sur l'honneur** attestant n'avoir participé qu'à **une seule autre vente maximum de même nature dans l'année**.
- Pour cette attestation, nous aurons besoin d'une pièce d'identité, **merci de venir avec une pièce d'identité en cours de validité**.

## DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de l'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Indep'Parents dans le but de vous identifier, de réserver votre emplacement et de vous recontacter si besoin.

Les données collectées seront communiquées seulement aux membres du Collectif Indep'Parents.

Les données sont conservées pendant 1 an après la fin de la bourse.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Indep'Parents : [indep.parents@gmail.com](mailto:indep.parents@gmail.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.